

Commune de Saint Etienne de Boulogne
Marché de déneigement hiver 2015-2016
- Règlement de consultation -

1 - Organisme acheteur :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne
Le Village
07200 Saint Etienne de Boulogne

2 – Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de Saint Etienne de Boulogne : Franck BRECHON

3 – Mode de passation du marché :

Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

4 – Nature du marché :

Location d'un engin de type chargeur/tracto-pelle ou camion avec lame pour déneigement avec chauffeur.

Le marché proposé devra indiquer le type de l'engin, sa puissance, et son coût horaire intégrant le coût du carburant.

5 – Lots :

Lot 1 : intervention sur les routes d'Andige – Pramailhet et de Salèdre.

Lot 2 : intervention sur ensemble des autres voiries communales.

6 – Délais de réalisation :

Début de l'intervention : entre 4 et 6 heures du matin en fonction des conditions de viabilité constatées sur le moment, et après une mise en pré-alerte communiquée la veille au soir avant 20 h par courriel ou fax doublée d'un contact téléphonique et/ou d'un SMS.

7 – Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique, de la rapidité de l'intervention et du délai de réalisation.

8 – Durée de validité de l'offre :

120 jours à compter du 1er novembre 2015.

9 – Date limite du retour des offres :

15 octobre 2015 à 12 heures.

10 – Adresse de retour des offres :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne
Le Village
07200 Saint Etienne de Boulogne

11 – Renseignements :

Mairie de St Etienne de Boulogne : 04-75-87-11-23